

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3090

24 octobre 2014

SOMMAIRE

3 Capital Trading (Luxembourg)	148280	Gordon Finance S.A.	148278
3P Condor HoldCo S.à r.l.	148286	Guerine S.A.	148277
Ad Vallem Technologies International S.A.	148320	Hotello S.C.A.	148277
ARCALUX SPF, société de gestion de pa- trimoine familial	148274	IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Lu- xembourg	148285
Arrobas Lux SA	148274	Icemix S.à r.l.	148280
ASE Finance S.à r.l.	148320	Immobilien Logistik	148282
A.U.C. Aménagements Urbains et Cons- tructions s.à r.l.	148300	"Iniziativa Immobiliari S.A."	148281
Baker Investment S.A.	148279	IT & M Sàrl	148278
Brady Luxembourg	148287	Jarle Finance S.A.	148277
Carrelages Pedroso SARL	148319	KDC Investments Luxembourg Sàrl	148301
Chez Tino Sàrl	148275	Kitry Group S.A.	148281
Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l.	148280	Koepchen Sàrl	148284
EDU Luxco S.à r.l.	148276	Lux-Weekend S.A.	148282
Elysee Finance Sàrl	148275	Maison Krauser Sàrl	148283
Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l. .	148275	Marketing Control Holding S.A.	148281
Eupalia S.A.	148312	MegaFon Luxembourg S.à r.l.	148274
European RE Club (Luxembourg) S.à r.l.	148313	PBCM	148276
Financière Figaro S.à r.l.	148276	Premium Fund	148278
Fiskgjusen S.à r.l.	148275	Real Fun Holding S.A.	148285
Flen Pharma Group S.A.	148276	Riviera-Cars s.à r.l.	148283
Flen Pharma S.A.	148277	Robec SA	148283
Furstenberg Capital S.C.A.	148276	Santaco Investment Limited, S.à r.l.	148284
Gespro Invest S.A.	148286	Sorocaba Partners S.à r.l.	148288
GIGI ART 11 S.à r.l.	148275	Soundtastic S.à r.l.	148279
Goleta Fund	148274	Spie BondCo 3	148282
		Tilia Investments	148286
		Vision Investments S.A. SPF	148277

Goleta Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.567.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2014, les actionnaires de la société 'Goleta Fund' ont reconduit les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

Mauricio Diaz Infante Rodriguez,

Javier Martinez Valls,

Julio Cèsar Ruelas Granados.

Les actionnaires de la société ont décidé de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de KPMG AUDIT.

Les actionnaires ont nommé DELOITTE S.A. se situant à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2014145538/18.

(140165523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

ARCALUX SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.316.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146570/11.

(140167076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Arrobas Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 47, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.772.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt annule et remplace le dépôt L140059287 daté du 10/04/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2014146571/11.

(140167267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

MegaFon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.235.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Septembre 2014.

MegaFon Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Référence de publication: 2014146856/14.

(140167253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

GIGI ART 11 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisingen, 4, Letzebuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 159.331.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2014.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2014143438/14.

(140163460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Elysee Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 180.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143365/10.

(140162793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Emerging Markets Taxi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.170,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 184.675.

Rectificatif du dépôt L140154189 déposé le 28/08/2014

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143366/11.

(140163492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Fiskgjusen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.722.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014143403/10.

(140163038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Chez Tino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange-Gare, 1, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 171.708.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146631/9.

(140167375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014143377/10.

(140163014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Financière Figaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 136.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143399/10.

(140163366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Flen Pharma Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4354 Esch-sur-Alzette, 29, rue Henri Koch.

R.C.S. Luxembourg B 170.456.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143404/10.

(140162894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.655.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143407/10.

(140163148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

PBCM, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.600.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

La société mère de droit français, Hostorg Modélisation & Conseil s.à r.l., établie et ayant eu son siège social en France F-75017 PARIS 17, 8, rue Lemerrier ayant été inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro D 450 960 836 a été radiée en date du 12 mai 2014, suivant publication au registre de commerce de Paris.

Que par application de l'article 160-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales luxembourgeoises, la succursale luxembourgeoise PBCM de Hostorg Modélisation & Conseil s.à r.l. est radiée.

Luxembourg, le 11/9/2014.

Référence de publication: 2014145546/14.

(140165799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Flen Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4354 Esch-sur-Alzette, 29, rue Henri Koch.

R.C.S. Luxembourg B 161.933.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143416/10.

(140162754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Hotello S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 103.094.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014143466/11.

(140162956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Jarle Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143511/10.

(140163290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.119.

Statuts coordonnés, suite à une augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014143447/11.

(140162774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Vision Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.063.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014145853/12.

(140165420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Premium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.222.

—
Extrait de l'assemblée générale du 10 juin 2014

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs Christophe Couturier, Gerry Salucci et Laurent VIDAL, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprise agréé Deloitte Audit, (RCSL B67895) 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2014.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014145690/18.

(140165610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Gordon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.456.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 17 Septembre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 Septembre 2014 que:

- le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au immédiat. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014145539/19.

(140165679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

IT & M Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3279 Bettembourg, 26, rue de la Scierie.

R.C.S. Luxembourg B 124.135.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze.

Le vingt-huit août.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean-Luc MAHAUX, informaticien, licencié en sciences de gestion, né à Charleroi (Belgique) le 18 juin 1964, demeurant à B-6240 Farciennes, 34 rue Albert 1^{er}.

2. - Madame Chantai LOSSA, salariée, née à Cologne (Allemagne) le 2 avril 1967, demeurant à B-6240 Farciennes, 34 rue Albert 1^{er}.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «IT & M sàrl» (Matricule 20072402848), avec siège social à L- N 3234 Bettembourg, 12 rue Paul Eyschen;

inscrite au Registre des firmes sous le numéro B124.135;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 28.187.

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée «IT & M sàrl» ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3234 Bettembourg, 12 rue Paul Eyschen.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mahaux, Lossa, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 08 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11914. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 11 septembre 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014143507/36.

(140162756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Soundtastic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4662 Differdange, 25, rue Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 159.461.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2011, acte publié au Mémorial C no 1160 du 31 mai 2011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Soundtastic S.à r.l.

C&D Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2014145749/13.

(140165403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Baker Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 151.166.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale tenue extraordinairement en date du 4 septembre 2014 que les mandats suivants ont été prolongés jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2020:

- Madame Valérie RAVIZZA, employée privée, domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg à la fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration

- La société Lexington Governance Limited, ayant son siège social au 41, Chalton Street, GB-NW1 1JD Londres à la fonction d'administrateur

- Madame Elena LATORRE, employée privée, domiciliée professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur

- La société Ser.Com S.à r.l., ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes

Il est à noter que désormais, Madame Valérie WESQUY née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014145360/22.

(140165510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 308.664.701,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.835.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 17 septembre 2014 les décisions suivantes:

- Révoquer Mme Laurence Goblet de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- Nommer Mme Jennifer Ferrand, née le 23 février 1981 à Thionville, France, et ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé des personnes suivantes:
 - * Philippe Leclerq;
 - * Theresa Gore;
 - * Eric Rouzier;
 - * Simon Barnes;
 - * Jennifer Ferrand; et
 - * Xavier M. Poncelet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145383/26.

(140165657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Icemix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 139.163.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145564/10.

(140165367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

3 Capital Trading (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.171.

—
Résumé des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 9 septembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé d'annuler la nomination de Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exercice comptable prenant fin le 30 septembre 2014 ainsi que pour les exercices suivants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Pour la Société

José Cons...

DIRECTEUR

Référence de publication: 2014145866/18.

(140165285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Kitry Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014145598/10.

(140165735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

"Iniziative Immobiliari S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 94.067.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 16 septembre 2014

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Natale CAPULA, en tant qu'administrateur.
2. Le Conseil d'administration coopte Madame Angela NINNO, né à Policoro (Italie), le 16 mai 1971, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014145570/15.

(140165500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Marketing Control Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 42.234.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 15. September 2014

Es wurde folgendes beschlossen

1. - Kündigungen

Die Kündigungen vom 30.04.14 des Herrn Georges MAJERUS als Administrateur und Président du Conseil d'Administration wurden akzeptiert.

Die Kündigung vom 19.05.14 der FIDES INTER-CONSULT S.A., registriert beim RCSL unter B 52925 als Rechnungskommissar wurde akzeptiert.

2. - Abrufung

Die Abrufung des Herrn Robert Langmantel als Verwaltungsrats-Mitglied wurde beschlossen.

3. - Berufungen

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern bestellte die Versammlung:

Herrn Richard KOHL, geboren am 17/09/1955 in Bitburg (Deutschland), geschäftsansässig in 6-8 Op der Ahlkörrech, in 6776 GREVENMACHER (Luxemburg).

Herrn Otto JOSEFCAK, geboren am 21/02/1946 in Vlkov (République Tchèque) geschäftsansässig in Hühlenweg 57B, in -D- 95448 BAYREUTH (Allemagne) Alle diese Mandate werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.

Zum neuen Präsidenten des Verwaltungsrates bestellte die Versammlung:

Herrn Richard KOHL, geboren am 17/09/1955 in Bitburg (Deutschland), geschäftsansässig in 6-8 Op der Ahlkörrech, in 6776 GREVENMACHER (Luxemburg). Dieses Mandat wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.

4. - Adresse Änderung und Wiederberufung:

Herrn Herbert WEIGL teilt seine neue Berufsadresse der Versammlung mit. Die lautet: Happurger Strasse 17 in -D- 91224 POMMELBRUNN

Sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied wurde wiederberufen und dies wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 geführt.

5. - Rechnungskommissar

Zum neuen Rechnungskommissar wurde die Kopalux Trust S. à r. l., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 171586, mit Sitz in 6-8, Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher bestellt. Diese nimmt das Mandat an und führt es bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 weiter.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014144979/37.

(140165154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Immobilien Logistik, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145567/10.

(140165938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Lux-Weekend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 62.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145632/10.

(140165575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Spie BondCo 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.829.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 17 septembre 2014 les décisions suivantes:

- Révoquer Mme Laurence Goblet de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Simon Barnes, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- Nommer Mme Jennifer Ferrand, née le 23 février 1981 à Thionville, France, et ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé des personnes suivantes:
 - * Philippe Leclercq;
 - * Theresa Gore;
 - * Eric Rouzier;
 - * Simon Barnes;
 - * Jennifer Ferrand; et
 - * Xavier M. Poncelet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145750/26.

(140165659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Riviera-Cars s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 45.352.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014145737/10.

(140165509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Maison Krauser Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 48, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 94.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145643/10.

(140165629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Robec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 148.610.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 mai 2014**Première résolution:*

L'actionnaire décide de fixer le siège social de la société au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Les démissions aux postes d'administrateurs de la société de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et de Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg sont acceptées.

Troisième résolution:

Sont nommés aux postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat:

- 1) Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.
- 2) Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg
- 3) Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Quatrième résolution:

Est confirmé au poste de Commissaire aux comptes de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469. Le mandat du Commissaire aux comptes ainsi confirmé venant à échéance lors de l'Assemblée annuelle qui se tiendra en l'an 2014, son mandat est prolongé pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROBEC SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2014145740/34.

(140165642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Santaco Investment Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.480.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 août 2014

1. M. Anthony AUDIA a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, gérante B, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Santaco Investment Limited, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014145742/20.

(140165492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Koeppchen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 9, Berreggaass.

R.C.S. Luxembourg B 185.241.

Constataion de cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} septembre 2014, la société WACKY BROTHERS Sàrl, ayant son siège social à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no B166766, représentée par son gérant Monsieur Jérôme BIGARD, né le 16 février 1985 à Luxembourg, demeurant à 4, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, a cédé 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la société KOEPPCHEN SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, Berreggaass L-5485 Wormeldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B185241 à la société CONCEPT & PARTNERS SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B188317, ayant son siège social au 9, Berreggaass L-5485 Wormeldange.

Monsieur Christophe DIEDERICH, né le 2 avril 1984 à Luxembourg, demeurant à 28A, rue des Romains L-8041 Strassen, a cédé 50 (cinquante) parts sociales qu'il détenait dans la société KOEPPCHEN SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, Berreggaass L-5485 Wormeldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B185241 à la société CONCEPT & PARTNERS SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B188317, ayant son siège social au 9, Berreggaass L-5485 Wormeldange.

Le gérant Jérôme Bigard, né le 16.02.1985 à Luxembourg, demeurant à 4, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, agissant en tant que gérant technique de la société KOEPPCHEN Sàrl, dûment autorisés à engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature unique, déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de 100 (cents) parts sociales en faveur de la société CONCEPT & PARTNERS SARL.

Suite à cette cession, les 100 parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "KOEPPCHEN SARL" sont détenues comme suit:

CONCEPT & PARTNERS SARL 100 Parts

Le soussigné, Jérôme Bigard, considèrent la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour la Société

Jérôme Bigard

Référence de publication: 2014145592/34.

(140165382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck I.

R.C.S. Luxembourg B 138.221.

—
Gesellschafterbeschluss

Die Saint-Gobain Building Distribution Deutschland Holding GmbH, mit Sitz in Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 86800, ist die alleinige Gesellschafterin der IBA-HALBERG GmbH

(vormals: IBA-Halberg Internationale Bauausrüstung Handelsgesellschaft mbH),

(nachfolgend Gesellschaft genannt), mit Sitz in Saarbrücken, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter HRB 4732.

Mit der Zweigniederlassung IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Luxembourg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der No. RCS B 138221

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten durch den Geschäftsführer Knut Söller und den Prokuristen Dr. Bernhard Weigl, fasst hiermit unter Verzicht auf sämtliche gesetzlichen oder satzungsmäßigen Form- und Fristvorschriften folgenden

Beschluss:

Der Gesellschafterbeschluss vom 10. April 2008 der damaligen alleinigen Gesellschafterin Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH (eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 57740), mit dem die Gesellschaft im Großherzogtum Luxemburg eine Betriebsstätte unter dem Namen IBA-Halberg Internationale Bauausrüstung Handelsgesellschaft mbH (nunmehr: IBA-Halberg GmbH), Niederlassung Luxembourg, eröffnet hat, wird mit sofortiger Wirkung berichtigt wie folgt:

1. Die Adresse der IBA-Halberg GmbH, Niederlassung Luxembourg, lautet: Z.I. Schéleck I, L 3225 Bettembourg.
2. Das Geburtsdatum des ständigen Vertreters, Herrn Julien Ries, lautet: 28.04.1959.

Weitere Beschlüsse waren nicht zu fassen.

Frankfurt am Main, den 17. September 2014.

Saint-Gobain Building Distribution Deutschland Holding GmbH

Söller / ppa. Dr. Weigl

Référence de publication: 2014145561/30.

(140165427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Real Fun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.772.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2014.

Les actionnaires prennent acte de la démission présentée par Mazars Luxembourg de sa fonction de réviseur d'entreprises agréé.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Carlo Corrado Gualandri, résidant 10 Hays Mews, Londres W1J 5PU, Royaume-Uni, administrateur et président.

Dante Leone, résidant Via Da Vigh 10, CH-6921 Vico Morcote, Suisse, administrateur.

Stefano Siglienti, résidant Via Santa Radegonda 11, I-20121 Milan, administrateur

Giovanni Spasiano, résidant 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur

Emmanuel Briganti, résidant 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux Comptes:

HRT Révision S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

REAL FUN HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014145717/24.

(140165623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Gespro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.649.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «GESPRO INVEST S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 septembre 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12351.

- que la société «GESPRO INVEST S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146 649,

constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 08 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 08 juillet 2009, sous le numéro 1311,

se trouve à partir de la date du 12 septembre 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 mai 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145530/26.

(140165468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Tilia Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.486.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 12 septembre 2014

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé:

- D'accepter la démission de la société DIREX Sarl, ayant son siège au 89 E, Parc d'activités L-8308 Capellen.

- De nommer Monsieur Benoit de Bien, né le 29 janvier 1935 à Etterbeek (Belgique), résident au 95, route d'Arlon, L-8211 Mamer, en tant qu'administrateur unique.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014145816/13.

(140165677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

3P Condor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.843.

—
Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. September 2014.

Für 3P Condor HoldCo S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014145867/15.

(140166039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Brady Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 111.015.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of August,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Brady International Co., a corporation incorporated under the laws of the State of Wisconsin, having its registered office at 6555 West Good Hope Road, Milwaukee, USA - WI 53223 and registered with the Wisconsin Department of Financial Institutions under number B033589,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on August 22nd, 2014.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

1. The appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Brady Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.015 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 August 2005 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "*Mémorial C*") on 19 January 2006 under number 130. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 30 September 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published.

2. The share capital of the Company is set at five hundred thousand British Pound Sterling (GBP 500,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of twenty British Pound Sterling (GBP 20) each.

3. After this has been set forth, the above named sole shareholder, representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decided to amend the second paragraph of article 12 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 12. Powers of the managers.** The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers, including the signature of a manager residing professionally in Luxembourg.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Brady International Co., une société constituée selon les lois de l'Etat du Wisconsin ayant son siège social au 6555 West Good Hope Road, Milwaukee, USA - WI 53223 et immatriculée auprès du Département des Institutions Financières du Wisconsin sous le numéro B033589,

représenté par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 22 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La partie comparante prénommée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de Brady Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.015 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 août 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 19 janvier 2006 sous le numéro 130. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 septembre 2013 suivant acte du notaire instrumentaire non encore publié.

2. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille Livres Sterling (500.000 GBP) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20 GBP) chacune.

3. Ceci ayant été exposé, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 12. Pouvoir des gérants.** La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, incluant la signature d'un gérant résidant professionnellement au Luxembourg.”

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et adresse, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 28 août 2014. Relation: EAC/2014/11587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143254/83.

(140163214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Sorocaba Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.575.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August;

Before Me, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Sorocaba Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 186.575 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company, HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraïou, Omega Court, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

HI Holdings Cyprus Limited through its proxy holder requests the notary to enact that:

- the 20,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which HI Holdings Cyprus Limited has been duly informed; and
- the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendments to the articles of association of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a global share premium attached thereto;
3. Intervention, subscription and payment of the new shares by way of contributions in cash by Makeda Enterprises Company Limited and HI Holdings Cyprus Limited;
4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company;
5. Reclassification of (i) Mr. Stephen M. Sokal as administrative manager and (ii) Mr. Jean-Jacques Josset as resident manager and appointment of Mr. Fidel José Andueza Retegui as co-manager of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by HI Holdings Cyprus Limited through its proxy holder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to amend the articles of association of the Company in their entirety so as for them to read as follows:

“Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is Sorocaba Partners S.à r.l.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to one identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company subject to specific restrictions provided for under the joint venture agreement entered into between HI Holdings Cyprus Limited, Makeda Enterprises Company Limited and the Company on August 21, 2014 as amended from time to time as the case maybe (hereinafter the “Joint Venture Agreement”), as long as the Joint Venture Agreement is in force, or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares for the sole purpose of a decrease of the Company's share capital, such shares to be cancelled immediately after the redemption.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company shall be managed by a board of managers comprised of three managers:

- one (1) administrative manager (the "Administrative Manager");
- one (1) resident Luxembourg manager, who shall be professionally domiciled in the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Resident Manager"); and
- one (1) manager co-manager (the "Co-Manager").

No manager need be a shareholder of the Company. The managers shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be; it being noted that:

- the Administrative Manager and the Resident Manager shall be appointed from amongst a list of individuals proposed by the majority shareholder; and
- the Co-Manager shall be appointed from amongst a list of individuals proposed by the minority shareholder as long as it holds at least 20% of the share capital of the Company.

The remuneration, if any, of the managers shall be determined in the same manner.

The Administrative Manager and the Resident Manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing at least fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

The Co-Manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of managers except for Major Decisions (as such term is defined under the Joint Venture Agreement).

The Company shall be bound by the joint signature of all the managers.

The board of managers shall jointly manage and operate the business and affairs of the Company and may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. In addition, the day-to-day management of the business of the Company and the powers to represent the Company with respect thereto shall be delegated to the Administrative Manager and the Resident Manager with joint power of signature.

Each of the Administrative Manager, the Resident Manager and the Co-Manager shall perform their specific duties which fall to such manager pursuant to the terms and conditions of the Joint Venture Agreement.

The board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the ad hoc agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager or a shareholder and at least once a year. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least fifteen (15) days before the date set for such meeting and supporting material (including text of proposed resolutions) shall be sent by overnight international courier (such as Federal Express or UPS) to each manager at least seven (7) business days in advance of a board meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg as mutually agreed by the managers of the Company.

Any manager may act at any meeting by appointing another manager as his proxy, either in writing or by any other suitable telecommunication. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting all the managers are present in person or by proxy-holder.

If quorum is not reached at any meeting of the board of managers, such meeting shall be adjourned to a subsequent date determined by the manager or the shareholder which originally called the meeting and notice of such new meeting (with the same agenda as for the board meeting called on first notice) shall be provided promptly, provided that such notice shall be given not less than two (2) business days, in advance of the new meeting. The same rules will apply to a third and subsequent meeting if the quorum is not reached at the second meeting or such other subsequent meeting. For greater certainty, no action shall be taken at such second or subsequent meeting or if such action did not appear as an item for discussion in the agenda accompanying the first notice.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of a majority of managers present or represented including at least the affirmative votes of (i) the Administrative Manager and (ii) the Co-Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or the managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or the managers.

All notices, agenda, materials (including materials submitted or otherwise circulated at board meetings) and minutes of meetings of the board of managers shall be in English.

In the event the members of the board of managers are unable to agree in a duly convened board of managers meeting with respect to a matter or fail twice to obtain quorum to discuss such matter, such matter shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by an affirmative vote of shareholders holding at least sixty-six point sixty-six percent (66.66%) of the share capital in a duly convened shareholders' meeting save as for the resolutions upon matters requiring a higher majority as provided for herein.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles and the Joint Venture Agreement by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of managers, any one of the managers, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by one shareholder.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least thirty (30) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting. Supporting material (including the text of proposed resolutions or consents) shall be sent by overnight international courier (such as Federal Express or UPS) to each shareholder at least seven (7) business days in advance of a general meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing at least fiftyone percent (51%) of the share capital of the Company save as for the resolution upon matters requiring a higher majority as provided for under the Joint Venture Agreement. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

However, resolutions to (i) amend the Articles (ii) approve a merger or a spin-off of the Company shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, if signed by all the shareholders, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Tuesday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

All notices, agenda, draft resolutions and minutes of each shareholders' meeting shall be in English except for minutes of extraordinary general meetings of shareholders which shall be drafted both in English and in French (with the English version controlling in the event of conflict). All other materials submitted at a shareholders' meeting or otherwise circulated to the shareholders' meeting shall be in the English language only. In addition shareholders' meetings shall be held principally in the English language.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders.

Resolutions to approve the annual accounts shall only be adopted by a resolution of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution approved by the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it pursuant to the conditions set forth under the Joint Venture Agreement, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve; however no dividend can be paid in cash as long as there are outstanding amounts owed by the Company under the Default Loans (as defined under the Joint Venture Agreement).

Art. 20. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed and revoked by resolution of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment. However their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by resolution of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time by resolution of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company, which shall determine their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold."

Second resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) to an amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) by the issuance of 10,000 (ten thousand) new shares with:

- a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the "New Shares"); and
- a global share premium attached thereto of an aggregate amount of USD 736,996.44 (seven hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-six US Dollars and forty-four cents) (the "Global Share Premium").

Third resolution

It was resolved to accept that the New Shares be subscribed as follows:

- 9,000 (nine thousand) New Shares, to which is attached 30% (thirty percent) of the Global Share Premium, be subscribed by Makeda Enterprises Company Limited (as further described below) by way of a contribution in cash of an amount of USD 230,098.93 (two hundred thirty thousand and ninety-eight US Dollars and ninety-three cents) (the “Makeda’s Contribution”); and

- 1,000 (one thousand) New Shares, to which is attached 70% (seventy percent) of the Global Share Premium, be subscribed by HI Holdings Cyprus Limited by way of a contribution in cash of an amount of USD 516,897.51 (five hundred and sixteen thousand eight hundred ninety seven US Dollars and fifty-one cents) (the “HIHO’s Contribution”);

(the “Makeda’s Contribution” and the “HIHO’s Contribution” being together hereinafter referred to as the “Contributions”).

Intervention - Subscription - Payment

1) There appeared,

Makeda Enterprises Company Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Panteli Katelari, 16, DIAGORAS HOUSE, 7th floor, 1097, Nicosia, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 326062,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney, the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Makeda Enterprises Company Limited, through its proxy holder declared to subscribe to 9,000 (nine thousand) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 9,000 (nine thousand US Dollars); and
 - the share premium attached thereto for an amount of USD 221,098.93 (two hundred twenty-one thousand and ninety-eight US Dollars and ninety-three cents) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by Makeda Enterprises Company Limited at any time;

the whole being fully paid-up by way of the Makeda’s Contribution; and,

2) HI Holdings Cyprus Limited, through its proxy holder declared to subscribe to 1,000 (one thousand) New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 1,000 (one thousand US Dollars); and
 - the share premium attached thereto for an amount 515,897.51] (five hundred and fifteen thousand eight hundred ninety seven US Dollars and fifty-one cents) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by HI Holdings Cyprus Limited at any time;

the whole being fully paid-up by way of the HIHO’s Contribution.

Evidence of the Contributions' existence

Proof of the existence of the Contributions was given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 30,000 (thirty thousand US Dollars) represented by 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least ninety percent (90%) of the share capital of the Company.”

Fifth resolution

It was resolved to:

(i) reclassify:

- Mr. Stephen M. Sokal, born on February 2, 1951, in Miami Beach, Florida, and residing professionally at 71, South Wacker Drive, Chicago, Illinois 60606, as administrative manager of the Company for an undetermined duration; and

- Mr. Jean-Jacques Josset, born on June 12, 1974 in Saint-Quentin, France and residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as resident manager of the Company for an undetermined duration; and

(ii) appoint Mr. Fidel José Andueza Retegui, born on September 15, 1969 in Pamplona (Navarra - Spain), and residing professionally at 134 E. 40th Street, New York, NY 10016, as co-manager of the Company for an undetermined duration.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,100.-.

The amount of the contribution is valued at EUR 563,112.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour d'août,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Sorocaba Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.000 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.575 (la «Société»).

A comparu

l'associé unique de la Société, HI Holdings Cyprus Limited, une société («company limited by shares») dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 4, Riga Feraiou, Omega Court, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 158701,

ici représenté par Mr. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

HI Holdings Cyprus Limited, représentée par son mandataire, prie le notaire d'acter:

- que les 20.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont HI Holdings Cyprus Limited a été préalablement informée; et

- que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des statuts de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission y attachée;
3. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'apports en numéraire par Makeda Enterprises Company Limited et HI Holdings Cyprus Limited;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
5. Reclassement de (i) Mr. Stephen M. Sokal es qualité de gérant administratif et de (ii) Mr. Jean-Jacques Josset es qualité de gérant local et nomination de Mr. Fidel José Andueza Retegui es qualité de co-gérant de la Société; et
6. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par HI Holdings Cyprus Limited, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de modifier les statuts de la Société dans leur entièreté afin que ceux-ci soient lus comme suit:

«Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Sorocaba Partners S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution approuvée par la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000 (vingt mille Dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution votée par la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société sous réserve des restrictions spécifiques prévues dans le contrat de joint-venture (joint venture agreement) conclu entre HI Holdings Cyprus Limited, Makeda Enterprises Company Limited et la Société en date du 21 août 2014 tel que modifié le cas échéant (ci-après le «Contrat de Joint-Venture»), aussi longtemps que le Contrat de Joint-Venture est en vigueur, ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société ne peut racheter ses propres parts sociales que dans le cadre d'une diminution du capital social de la Société, lesdites parts sociales devant être annulées immédiatement après le rachat.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants:

- Un (1) gérant administratif (le «Gérant Administratif»);
- Un (1) gérant local qui doit résider professionnellement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg (le «Gérant Local»); et
- Un (1) co-gérant (le «Co-Gérant»).

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Les gérants sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, étant entendu que:

- le Gérant Administratif et le Gérant Local doivent être nommés à partir d'une liste de personnes physiques proposée par l'associé majoritaire; et

- le Co-Gérant doit être nommé parmi une liste de personnes physiques proposée par l'associé minoritaire à la condition que celui-ci détienne au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Le Gérant Administratif et le Gérant Local peuvent être révoqués, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Le Co-Gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du conseil de gérance à l'exception des Décisions Majeures («Major Decisions») tel que ce terme est défini dans le Contrat de Joint-Venture).

La Société est liée par la signature conjointe de tous les gérants.

Le conseil de gérance doit conjointement gérer et conduire les affaires de la Société et peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. En outre, la gestion journalière des affaires de la Société et les pouvoirs de représentation de la Société doivent être délégués au Gérant Administratif et au Gérant Local moyennant un régime de signature conjointe.

Chacun du Gérant Administratif, du Gérant Local et du Co-Gérant devra accomplir ses devoirs qui incombent audit gérant conformément aux termes du Contrat de Joint-Venture.

Le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents ad hoc, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance doit se réunir sur convocation d'un gérant ou d'un associé, et au moins une fois par an. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être envoyée à l'ensemble des gérants au moins quinze (15) jours avant le jour prévu pour ladite réunion et l'ensemble des documents supports y relatifs (incluant le texte des résolutions proposées) doivent être envoyés par un service de messagerie international réputé livrant le lendemain matin (tel que Federal Express ou UPS) à chaque gérant au moins sept (7) jours ouvrés avant le jour prévu pour ladite réunion, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au siège social de la Société ou à tout autre lieu sis sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'il sera convenu par les gérants de la Société.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant un autre gérant pour le représenter, par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, tous les gérants de la Société sont présents en personne ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint au commencement d'une réunion du conseil de gérance, ladite réunion devra être ajournée et reportée à une date ultérieure convenue par les gérants ou l'associé à l'origine de la convocation et une convocation à la nouvelle réunion (dont l'ordre du jour sera identique à l'ordre du jour de la réunion qui était initialement convoquée) devra être envoyée promptement, cette convocation ne pouvant être donnée moins de deux (2) jours ouvrés avant la tenue de la nouvelle réunion. Les mêmes règles sont applicables à une troisième réunion et aux réunions subséquentes si le quorum n'est pas atteint au début de la deuxième réunion ou de toute autre réunion subséquente. Il est entendu qu'il ne devra être entrepris aucune action à une telle deuxième réunion ou réunion subséquente si ladite action n'a pas été portée à l'ordre du jour de la première convocation.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une résolution approuvée, lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, par le vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés incluant au moins les votes favorables du Gérant Administratif et du Co-Gérant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Lesdites résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par les gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par les gérants.

Toute convocation, tout ordre du jour, tout support (incluant les supports présentés ou circulés lors des réunions du conseil de gérance) ainsi que les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance doivent être rédigés en langue anglaise.

Si au cours d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée, le conseil de gérance ne parvient pas à s'accorder sur un point porté à l'ordre du jour, ou si le quorum nécessaire à la tenue du conseil de gérance n'est pas atteint à deux reprises afin de délibérer sur ledit point porté à l'ordre du jour, ce point devra être décidé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par le vote favorable des associés représentant au moins soixante-six virgule soixante-six pour cent (66,66%) du capital social au cours d'une assemblée générale des associés valablement convoquée, ou une majorité supérieure lorsque celle-ci est prévue par les présents statuts.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le conseil de gérance ou tout gérant, à défaut par l'auditeur, par le commissaire ou le conseil de surveillance, s'il existe, et à défaut, par un associé.

Des convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque associé, au moins trente (30) jours avant le jour prévu pour l'assemblée, en indiquant l'heure et le lieu de la réunion. Les documents supports (incluant le texte des résolutions proposées ou les accords) doivent être envoyés par le biais d'un service de messagerie international réputé livrant le lendemain matin (tel que Federal Express ou UPS) à chaque associé, au moins sept (7) jours ouvrés avant le jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par le vote favorable des associés représentant au moins cinquante-et-un pour cent (51%) du capital social de la Société, à l'exception des décisions pour lesquelles une majorité supérieure est prévue par le Contrat de Joint-Venture. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés doivent être convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet (i) de modifier les Statuts ou (ii) d'approuver une fusion ou une scission de la Société ne sont valablement prises que par une résolution approuvée par la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit si elles sont signées par tous les associés, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Les convocations, ordres du jour, projets de résolutions et les minutes des assemblées générales d'associés doivent être rédigés en anglais, à l'exception des minutes des assemblées générales extraordinaires des associés qui doivent être rédigés en anglais et en français (la version anglaise prévalant en cas de discordance). Tous les autres documents supports soumis au cours d'une assemblée générale des associés, ou distribués à l'assemblée générale des associés, doivent être rédigés en anglais uniquement. En outre les assemblées générales des associés doivent être tenues principalement en anglais.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés.

Les résolutions pour l'approbation des comptes annuels doivent être approuvées par une décision des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable; toutefois aucun dividende ne peut être payé en numéraire tant que des montants sont dus par la Société au titre de Prêts Résultant d'un Défaut (tel que défini sous le terme «Default Loan» dans le Contrat de Joint-Venture).

Art. 20. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) et révoqué(s) par une résolution des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés approuvée par le vote favorable de la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de l'assemblée générale des associés approuvée par le vote favorable des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 10.000 USD (dix mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt-mille US Dollars) à un montant de 30.000 USD (trente mille US Dollars) par l'émission de 10.000 (dix mille) nouvelles parts sociales ayant:

- une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); et
- une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 736,996.44 USD (sept cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-seize US Dollars et quarante-quatre cents) (la «Prime d'Emission Globale»).

Troisième résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient souscrites comme suit:

- 9.000 (neuf mille) Nouvelles Parts Sociales, auxquelles sont attachés 30% (trente pourcent) de la Prime d'Emission Globale, souscrites par Makeda Enterprises Company Limited (décrite ci-après) par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 230.098,93 USD (deux cent trente mille quatre-vingt-dix-huit US Dollars et quatre-vingt-treize cents) («L'Apport Makeda»); et
- 1.000 (mille) Nouvelles Parts Sociales, auxquelles sont attachés 70% (soixante-dix pourcent) de la Prime d'Emission Globale, souscrites par HI Holdings Cyprus Limited par le biais d'un apport en numéraire d'un montant de 516.897,51 USD (cinq cent seize mille huit cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars et cinquante-et-un cents) («L'Apport HIHO»).

(«L'Apport Makeda» et L'«Apport HIHO» étant définis ensemble comme les «Apports»)

Intervention - Souscription - Paiement

1) A comparu:

Makeda Enterprises Company Limited, une société («company limited by shares») dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre ayant son siège social au 16, Panteli Katelari, DIAGORAS HOUSE, 7th Floor, 1097, Nicosie, Chypre, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 326062,

ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier, Makeda Enterprises Company Limited, représentée par son mandataire, déclare souscrire à 9.000 (neuf mille) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 9.000 USD (neuf mille US Dollars); et
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 221.098,93 USD (deux cent vingt-et-un mille quatre-vingt-dix-huit US Dollars et quatre-vingt-treize cents) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par Makeda Enterprises Company Limited à tout moment;

le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport Makeda, et,

2) HI Holdings Cyprus Limited, représentée par son mandataire, déclare souscrire à 1.000 (mille) Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales pour un montant de 1.000 USD (mille US Dollars); et
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 515.897,51 USD (cinq cent quinze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept US Dollars et cinquante-et-un cents) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par HI Holdings Cyprus Limited à tout moment;

le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport HIHO.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 30.000 USD (trente mille Dollars américains), représentés par 30,000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar américain) chacune, entièrement libéré.

Le capital social peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution votée par la majorité des associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social de la Société.»

Cinquième résolution

Il a été décidé de:

(i) reclasser:

- Mr. Stephen M. Sokal, né le 2 février 1951 à Miami Beach, Floride, Etats-Unis, résidant professionnellement au 71, South Wacker Drive, Chicago, Illinois, USA 60606 es qualité de gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée;

- Mr. Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg es qualité de gérant local de la Société pour une durée indéterminée; et

- (ii) de nommer Mr. Fidel José Andueza Retegui, né le 15 septembre 1969 à Pampelune (Navarre - Espagne), résidant professionnellement au 134 E. 40th Street, New York, NY 10016, es qualité de co-gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cet acte notarié est évalué à environ 2.100,- EUR.

Le montant de l'apport a été évalué à 563.112,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2014. Relation GRE/2014/3438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014139886/631.

(140158398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

A.U.C. Aménagements Urbains et Constructions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.592.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu

1° Monsieur Klaus SCHMITZ, ingénieur gradué, né à Sosnowitz (Pologne), le 24 février 1944, demeurant à L-7758 Birtrange, Schirenermillen.

2° Monsieur Stéphane dit Steve LEFEVRE, maître-artisan, né à Luxembourg, le 21 février 1967, demeurant à L-7594 Beringen, 34 rue des Noyers.

3° Monsieur David Sylvain dit Dave LEFEVRE, architecte, né à Luxembourg, le 28 décembre 1970, demeurant à L-7409 Mersch, 8 Beringerberg.

4° Madame Gabrielle Marie Jeanne DEVILLE, femme au foyer, née à Luxembourg, le 13 juin 1951, veuve de Monsieur Gaston LEFEVRE, demeurant à L-7409 Beringen, 10 Beringerberg.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

- Que la société à responsabilité limitée dénommée A.U.C. Aménagements Urbains et Constructions S. à r.l., avec siège social à L-5885 Hesperange, 359 route de Thionville, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 29592, ci-après la "Société", a été constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C du 15 avril 1989 numéro 101.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en EURO en date du 28 juin 2002 publié au mémorial C numéro 1388 du 25 septembre 2002, à la suite duquel le capital social de la Société a été fixé à la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) subdivisé en mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de vingt-cinq virgule trois neuf six huit Euros (25,3968 EUR) chacune.

- Que sur base de l'acte de notoriété reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2009, les 420 parts sociales représentant 420/1.260 du capital de la Société ayant appartenu à feu Monsieur André LEFEVRE, ayant demeuré en dernier lieu à Mersch, suite au décès de ce dernier à Ettelbruck le 19 septembre 2008, sont échues à ses deux fils Messieurs Stéphane dit Steve LEFEVRE et David Sylvain dit Dave LEFEVRE, précités recevant la moitié desdites parts sociales en pleine propriété.

- Que suite au décès de Monsieur Gaston LEFEVRE, ayant demeuré en dernier lieu à Beringen, décédé à Beringen le 9 août 2013, les 420 parts sociales représentant 420/1.260 du capital de la Société lui ayant appartenues ont été attribuées en pleine propriété à son épouse survivante, Madame Gabrielle DEVILLE, précitée, suivant l'acte de notoriété reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2013 attestant que la totalité de la communauté de biens ayant existé entre les époux LEFEVREDEVILLE a été attribuée en pleine propriété à l'épouse survivante, et ce en application de l'article 3 de leur changement du régime matrimonial reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1985.

- Qu'ainsi les 1.260 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Monsieur Klaus SCHMITZ,	420 parts
Monsieur Stéphane dit Steve LEFEVRE	210 parts
Monsieur David Sylvain dit Dave LEFEVRE	210 parts
Madame Gabrielle Marie Jeanne DEVILLE	420 parts

(ci-après les Associés)

Pour autant que de besoin, est ensuite intervenu Monsieur Klaus SCHMITZ, précité en sa qualité de gérant de la Société qui a déclaré accepter lesdites transmissions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.
- Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, les Associés assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;
- Que l'actif restant est attribué prorata aux Associés;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Klaus Schmitz, Steve Lefebvre, Dave Lefebvre, Gabrielle Marie Jeanne Deville, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 septembre 2014. LAC / 2014 / 41464. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143178/74.

(140162833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

KDC Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 189.975.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

3147014 Nova Scotia Company, a company incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, having its registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, NS Canada, B3J 3N2, registered with the Registry of Joint Stock Companies under number 3147014, acting through its Luxembourg branch, KDC Investments, Luxembourg Branch, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B189.756 (the "Sole Member");

represented by Me Matthieu Groetzinger, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,
by virtue of proxy given under private seal on August 22, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as a single member corporation.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "KDC Investments Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, all kind of derivatives including, among others, interest derivatives, rights or interest in securities, foreign currencies and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whether for the purpose of hedging or for any other purpose.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

2.3 The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them.

2.4 In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.5 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

2.6 The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Schuttrange. The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at thirty thousand US Dollars (30,000.- USD), represented by two (2) classes of shares as follows: thirty (30) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred shares (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), having a par value of one thousand US Dollars (USD 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. The Ordinary Shares are vested with full voting rights and the Mandatory Redeemable Preferred Shares have no voting rights within the limit of article 7.1 of the articles of incorporation of the Corporation.

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, the Sole Member may subscribe to additional shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account attached to the newly issued shares.

5.4 The holder of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

5.5 Share premium paid on Ordinary Shares or Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

- any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid; and

- any share premium paid on Mandatory Redeemable Preferred Shares shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares upon which the share premium was paid.

5.6 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the Mandatory Redeemable Preferred Shares can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as a share premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), Mandatory Redeemable Preferred Shares will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- (i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue upon expiry of a tenth (10) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

- (ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or part of its Mandatory Redeemable Preferred Shares; and

- (iii) the redemption price of the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be equal to the par value of the redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares, increased by the amount of the share premium (if any) attached to each Mandatory Redeemable Preferred Share and (if applicable) any amount that would have been allocated to the Mandatory Redeemable Preferred Shares legal reserve at the subscription of these Mandatory Redeemable Preferred Shares.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after redemption.

5.7 All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of convertible shares into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- (i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares. In any circumstances whatsoever, the Corporation has no conversion rights; and

- (ii) each Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into such number of Ordinary Shares having a fair market value equal to the sum of: (i) the par value of the converted Mandatory Redeemable Preferred Shares, (ii) the share premium (if any) attached to each Mandatory Redeemable Preferred Share and (iii) (if applicable) any amount that would have been allocated to the Mandatory Redeemable Preferred Shares legal reserve at the subscription of these Mandatory Redeemable Preferred Shares. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.

5.8 The holder of Ordinary Shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the Corporation has sufficient assets available, after each dividend payment is made, to redeem the Mandatory Redeemable Preferred Shares then in issue (including any attached share premium and any attached capital contribution). In any circumstances whatsoever, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will not be entitled to dividend payments nor to any other profits of the Corporation.

5.9 In case of dissolution of the Corporation, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will rank junior to all debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the Sole Member, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The Shares are freely transferable to non-members within the limit of the Law under the condition that the Corporation remains wholly held by a single member. These articles of association will have to be amended in case the Corporation would cease to be organized as a single member corporation.

7.2 The transfer of Shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.3 The Corporation may purchase its own shares.

Art. 8. Form of shares - Members' register.

8.1 Shares are issued in registered form only.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the Sole Member if it requires doing so.

8.3 The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the members' register of the Corporation.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be member and who will be appointed pursuant to a resolution of the Sole Member. The board of managers shall be composed of two (2) classes of managers (A and B) as follows: Class A shall be composed of one (1) manager at least and Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the Sole Member, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of co-optation in order to replace resigning or deceased board members.

The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the Sole Member fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation's object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of the Sole Member.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) working day in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference but such meetings may not be attended by a particular manager while the manager is physically present in Canada. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail another manager as his proxy. Such appointment should also be valid if a Class A manager appoints a Class B manager and vice-versa. In case there is only one manager physically present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A manager and one Class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Resolutions of the sole member

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 The Sole Member shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Resolutions of the Sole Member will be passed by its single vote.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the Sole Member. The Sole Member may change the nationality of the Corporation.

14.4 Each Ordinary Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Member.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per share.

14.6 The Sole Member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the Sole Member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the Sole Member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the Sole Member approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of May of each year and shall terminate on the thirtieth day of April of the following year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirtieth day of April of the year two thousand and fifteen.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in USD, which is the functional currency of the Corporation, by the board of managers of the Corporation at the end of each accounting year and will be at the disposal of the Sole Member at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the Sole Member, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a resolution of the Sole Member, and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Sole Member effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend these articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the Sole Member.

18.3 The power of the board of managers of the Corporation will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such shares increased by (i) the share premium if any attached to each Mandatory Redeemable Preferred Share, on a pro rata basis, and (ii) (if applicable) by any amount that would have been allocated to the Mandatory Redeemable Preferred Shares legal reserve at the subscription of these Mandatory Redeemable Preferred Shares, on a pro rata basis. Holder of

Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Corporation's capital by the holder of such shares).

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the thirty (30) ordinary shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-).

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) is valued at twenty-two thousand six hundred thirteen euro fifty-five cents (EUR 22,613.55).

Resolution of the sole member

The prenamed Sole Member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
2. The number of Class A managers is fixed at two (2).

The following persons are appointed as Class A managers:

- Mr. Stéphane Blanchet, born on June 8, 1968, in the province of Québec, Canada, residing at 7, Charles-de Longueuil in Sainte-Julie, J3E 2Z6;
- Mr. Philippe-André Marcoux, born on December 12, 1975, in the province of Québec, Canada, residing at 2437, rue Lavallée in Longueuil, J4L 1 R5.

3. The number of Class B managers is fixed at two (2).

The following persons are appointed Class B managers:

- Mr. Luc Leroi, born on October 26, 1965, in Rocourt (Belgique), residing at L-8460 Eischen, 13 a rue de Clairefontaine;
- Mr. Emmanuel Réveillaud, Luxembourg, born on October 10, 1971, in La Rochelle, France, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

4. The managers of the Corporation are appointed for an unlimited period.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

3147014 Nova Scotia Company, une société constituée et établie sous le droit de la loi provinciale de Nouvelle Écosse, ayant son siège social situé à Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, NS Canada, B3J 3N2, inscrite au Registry of Joint Stock Companies sous le numéro 3147014, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, KDC Investments, Luxembourg Branch, ayant son siège social situé à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B189.756 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Maître Matthieu Groetzinger, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 août 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant que société unipersonnelle.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «KDC Investments Luxembourg Sàrl», qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit, tout type de dérivés incluant, entre autres, les dérivés sur intérêts, droits ou intérêts sur sûretés, les monnaies étrangères, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques que ce soit dans le but de couvrir le risque ou pour tout autre but.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle peut émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titres de participation. La Société peut aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

2.3 La Société peut détenir des participations dans des associations. Elle peut également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

2.4 De plus, la Société peut acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle peut louer ou disposer de biens meubles.

2.5 De manière générale, la Société peut procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

2.6 La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Associé Unique adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Schuttrange. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Associé Unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse où des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social - Parts sociales.

5.1 Le capital social est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: trente (30) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et aucune (0) part privilégiée obligatoirement rachetable (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Les Parts Ordinaires sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote et les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne disposent d'aucuns droits de vote dans la limite de l'article 7.1 des statuts de la Société.

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à l'article 5.1, l'Associé Unique peut souscrire à des Parts par un paiement au capital social et le cas échéant également par des paiements faits au compte prime d'émission liés aux parts nouvellement émises.

5.4 Le détenteur de Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

5.5 La prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires ou des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans des comptes prime d'émission distincts, comme suit:

- toute prime d'émission payée pour des Parts Ordinaires devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission des parts sociales ordinaires (le «Compte Prime d'Emission Parts Ordinaires») et restera attachée aux Parts Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée; et

- toute prime d'émission payée pour Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables devra être comptabilisée dans un compte prime d'émission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables (le «Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et restera attachée aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfiques issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de dix (10) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises (la «Date Finale de Rachat Obligatoire»);

- (ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables; et

- (iii) le prix de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables rachetées majorée de la prime d'émission (le cas échéant) attachée à chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable et (le cas échéant) de tout montant qui aurait été alloué à la réserve légale Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables lors de la souscription de ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.7 Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

- (i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion en Parts Ordinaires de certaines ou de toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. En toutes circonstances, la Société ne dispose d'aucuns droits de conversion; et

- (ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre de Parts Ordinaires ayant une valeur marchande égale à la somme de: (i) la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, (ii) la prime d'émission (le cas échéant) attachée à chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable et (iii) (le cas échéant) par tout montant qui aurait été alloué à la réserve légale Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables lors de la souscription de ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Aucune fraction de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de fraction) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires appropriées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.8 Le détenteur de Parts Ordinaires aura droit au paiement de dividendes à condition et dans la mesure où la Société dispose d'actifs disponibles suffisants, après chaque distribution de dividende, pour racheter les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables émises (incluant toute prime d'émission et tout apport en capital y attaché). En toutes circonstances, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables n'aura aucun droit au paiement de dividendes ni à aucun autre bénéfice de la Société.

5.9 En cas de dissolution de la Société, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera subordonné aux dettes encourues par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Associé Unique prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles à des non-associés dans les limites de la Loi, à condition que la Société conserve la forme d'une société unipersonnelle. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une société unipersonnelle.

7.2 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.3 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par l'Associé Unique s'il en fait la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'Associé Unique. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins. La catégorie B devra être composée de un (1) gérant au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'Associé Unique, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision de l'Associé Unique, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales de l'Associé Unique.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins un (1) jour ouvrable avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou vidéoconférence mais de telles réunions ne pourront se tenir si l'un quelconque des gérants est physiquement présent au Canada. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Telle désignation sera également valide si un gérant de catégorie A désigne un gérant de catégorie B et inversement. Pour le cas où un seul gérant serait physiquement présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes composée par au moins un vote de chaque classe de gérant présent ou représenté à cette réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1 L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Les décisions de l'Associé Unique seront adoptées par son vote unique.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité.

14.4 Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.7 Les décisions de l'Associé Unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle de l'Associé Unique approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier mai de chaque année et finit le trente avril de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente avril deux mille quinze.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en dollars américains, monnaie de fonctionnement de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale de l'Associé Unique, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'assemblée générale de l'Associé Unique, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Associé Unique, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'Associé Unique.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces Parts augmentée par (i) la prime d'émission le cas échéant attachée à chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable au pro rata du nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'il détient dans le capital social de la Société et (ii) (le cas échéant) par tout montant qui aurait été alloué à la réserve légale Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables lors de la souscription de ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables au pro rata du nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'il détient dans le capital social de la Société. Le détenteur d'Actions Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à trente (30) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de trente mille dollars américains (USD 30.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de trente mille dollars américains (USD 30.000,-) est évalué à la somme de vingt-deux mille six cent treize euros et cinquante-cinq cents (EUR 22.613,55).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
2. Le nombre de gérants de catégorie A est fixé à deux (2) membres:
 - Monsieur Stéphane Blanchet, né le 8 juin 1968, dans la province de Québec, Canada, demeurant au 7 Charles-de Longueuil à Sainte-Julie, J3E 2Z6;
 - Monsieur Philippe-André Marcoux, né le 12 décembre 1975, dans la province de Québec, Canada, demeurant au 2437, rue Lavallée à Longueuil, J4L 1 R5.
3. Le nombre de gérants de catégorie B est fixé à deux (2) membres. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société:
 - Monsieur Luc Leroi, né le 26 octobre 1965, à Rocourt, Belgique, demeurant à L-8460 Eischen, 13 a rue de Clairefontaine;
 - Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse.
4. Les gérants de la Société sont nommés pour une durée illimitée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 40362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140335/579.

(140159209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Eupalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société FINAXY GROUP, société par action simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social au 5, rue du Général Foy à F-78008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 513 800 565, ici représentée par Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée en date du 19 août 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, par son mandataire, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de la société "EUPALIA S.A." établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 130.387, constituée suivant acte du notaire Henri HELLINCKX de Luxembourg du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2022 du 19 septembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 9 août 2011, publié au dit Mémorial C, Numéro 2510 du 18 octobre 2011 et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 5, rue du Général Foy à F-78008 Paris.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 39411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143389/50.

(140162886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.085.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 08839395, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP015902,

hereby represented by Mr Geoffrey Delamarre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with a paid up share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186085, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 7 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1524, dated 13 June 2014 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

III. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting of the Company is validly constituted, and recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to create one (1) different class of shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, namely the shares of class A (the Class A Shares);

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to an amount of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501);

3. Decision to issue, with payment of a share premium of an amount of four hundred fifteen thousand one hundred and nine Euro (EUR 415,109), one (1) Class A Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the New Class A Share), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions;

4. Decision to accept the subscription of such New Class A Share by STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 08839395, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP015902), with payment of a share premium in a total amount of four hundred fifteen thousand one hundred and nine Euro (EUR 415,109) to be allocated to the Class A Share, by a contribution in cash of a total amount of four hundred fifteen thousand one hundred ten Euro (EUR 415,110), and to allocate also such newly issued New Class A Share to STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP;

5. Decision to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to determine the rights attached to the Class A Shares and reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 4. above, which shall now read as follows:

" 7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each and one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares issued by Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., with registered office address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 187749.

7.6 Each Preferred Share which is repurchased, as the case may be, will entitle its holder to a repurchase price composed of (i) a pro rata portion of the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares repurchased, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share (the "Repurchase Price").

7.7 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.8 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.9 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

6. Miscellaneous.

The appearing party has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create the Class A Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to an amount of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of four hundred fifteen thousand one hundred and nine Euro (EUR 415,109), the one (1) New Class A Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions.

Subscription/Payment

There now appears Mr Geoffrey Delamarre, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, by virtue of the abovementioned proxy.

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the New Class A Share and to make payment in full for such newly subscribed share by a contribution in cash of a total amount of four hundred fifteen thousand one hundred ten Euro (EUR 415,110).

The person appearing declared that the New Class A Share has been entirely paid up in cash together with the share premium and that the Company has at its disposal the total amount four hundred fifteen thousand one hundred ten Euro (EUR 415,110).

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to, amongst others, determine the rights attached to the Class A Shares and reflect the above resolutions, which shall now read as follows:

" 7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each and one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares issued by Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., with registered office address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 187749.

7.6 Each Preferred Share which is repurchased, as the case may be, will entitle its holder to a repurchase price composed of (i) a pro rata portion of the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares repurchased, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share (the "Repurchase Price").

7.7 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.8 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles.

7.9 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 08839395, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP015902,

ici représentée par M. Geoffrey Delamarre, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée (l'Associé Unique) de European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 186085, constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, précité, daté du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1524, daté du 13 juin 2014 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

III. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare donc que la présente assemblée générale de la Société est valablement constituée, et reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer une (1) différente classe de parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501);

3. Décision d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quinze mille cent-neuf euro (EUR 415.109), une (1) Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Nouvelle Part Sociale de Classe A), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts de la Société modifiés conformément aux points ci-dessous;

4. Décision d'accepter la souscription de cette Nouvelle Part Sociale de Classe A par STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 08839395, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP015902, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent quinze mille cent neuf euro (EUR 415.109) à allouer à la Nouvelle Part Sociale de Classe A, et d'allouer cette Nouvelle Part Sociale de Classe A à STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP;

5. Décision de modifier l'article 7. Capital Social des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe A et de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4 ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas

échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales émises par Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l. ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 187749.

7.6 Chaque Part Sociale Préférentielle qui est rachetée, le cas échéant, donnera droit à son détenteur au prix de rachat composé de (i) une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente rachetée, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) la valeur nominale totale de cette Part Sociale (le "Prix de Rachat").

7.7 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.8 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.9 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

6. Divers.

La partie comparante a ensuite requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer les Parts Sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501).

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quinze mille cent neuf euros (EUR 415.109), la Nouvelle Part Sociale de Classe A, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

Souscription/Paiement

Comparaît maintenant M. Geoffrey Delamarre, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, précité, en vertu de la procuration visée ci-dessus.

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en sa capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale de Classe A, et libérer entièrement cette part sociale nouvellement souscrite par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent quinze mille cent dix euros (EUR 415.110).

Le comparant déclare que cette Nouvelle Part Sociale de Classe A nouvellement émise a été libérée entièrement en espèces avec la prime d'émission et que la somme totale de quatre cent quinze mille cent dix euros (EUR 415.110) se trouve à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7. Capital Social, des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe A et de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales émises par Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l. ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 187749.

7.6 Chaque Part Sociale Préférentielle qui est rachetée, le cas échéant, donnera droit à son détenteur au prix de rachat composé de (i) une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente rachetée, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) la valeur nominale totale de cette Part Sociale (le "Prix de Rachat").

7.7 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.8 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

7.9 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts."

148319

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Delamarre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 4 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143370/352.

(140163523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Carrelages Pedroso SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 84, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 190.118.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-six août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) José Alberto PIRES PEDROSO, gérant, demeurant à L-3480 Dudelange, 84, rue Gaffelt.

2) Jorge BATISTA, gérant de société, demeurant à L-3442 Dudelange, 32, rue des Champs.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "CARRELAGES PEDROSO SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet la vente et la pose de carrelages intérieurs et extérieurs, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) José Alberto PIRES PEDROSO, soixante-quinze parts	75
2) Jorge BATISTA, vingt-cinq parts	25
Total: Cent parts sociales	<u>100</u>

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

148320

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 84, rue Gaffelt.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

José Alberto PIRES PEDROSO, gérant, demeurant à L-3480 Dudelange, 84, rue Gaffelt.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PIRES PEDROSO, BATISTA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 40363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014143323/62.

(140162884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Ad Valem Technologies International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 173.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146530/10.

(140167145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

ASE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.328.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2014 qu'a été acceptée:

- la démission de Mr Clifford Langford de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 août 2014;
- la nomination de Mme Miranda Lansdowne, née le 03 octobre 1974 à Rugby, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que manager de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014146574/17.

(140167527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.
